

Décision du Maire

N°104/2022
Commande Publique

Objet : Aménagement de la Grande rue Salvador Allende
Lot 5 : Mobilier urbain
Marché 22 000 19 - Notification

Le Maire de la Commune de Passy,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL2020-76 du 10/07/2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour signature,
- VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au « Dauphiné Libéré » et mis en ligne sur « mp74.fr » le 07/10/2022 dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique pour le marché « Aménagement de la Grande rue Salvador Allende »

Décide

Article 1^{er} : De conclure un marché avec la société **IDVERDE AGENCE D'ANNECY** dont le siège se situe 6 impasse du Bois, 74370 EPAGNY METS-TESSY, pour « Aménagement de la Grande rue Salvador Allende », lot 5 « Mobilier urbain » pour un montant total de 61 998.70 euros HT

Article 2 : La présente Décision sera rendue exécutoire à la date :

- de réception par la Sous-Préfecture de Bonneville, Service Contrôle de Légalité
- de notification au titulaire du marché.

Article 3 : En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., la présente Décision sera reportée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente Décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- Monsieur le Trésorier Public de Saint-Gervais-les-Bains
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur du service ITE

Fait à Passy le 23/11/2022
Le Maire,
Raphaël CASTÉRA

